

ASSOCIATION VAL TRIQUET-DEBBORENCE : AGO 17 JUIN 2023

Le Godet, 18h00

1 Accueil et salutations

- ⇒ Le président excuse toutes les personnes qui nous ont fait part de leur absence.
 - ⇒ Deux modifications de l'ordre du jour ont été demandées.
 - L'une par le comité lui-même qui souhaite procéder à une adaptation des statuts.
Proposition : en faire le nouveau point 9 de l'ordre du jour.
 - Autre modification demandée par Pierre-Marie Pittier, au nom des chalets du Godet, en relation avec la Fête du Lieudit.
Proposition : en faire le nouveau point 11 de l'ordre du jour.
- Les deux demandes de modifications sont acceptées.
Pierre-Marie Pittier demande d'avancer le point 11 dans l'ordre du jour.
La demande est rejetée par le président, les intervenants prévus au point 10 de l'ordre du jour ayant d'autres obligations.

2 Approbation du PV du 30 juillet 2022

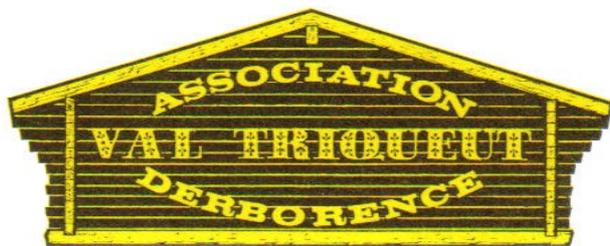
Le PV 2022 a été mis à disposition ½ avant l'assemblée pour lecture et est également disponible depuis de nombreux mois sur le site www.valtriquet.ch.
Le PV 2022 est approuvé à l'unanimité.

3 Désignation des scrutateurs

Michel Gaillard et Alain Willemin

4 Rapport annuel du comité par le président

Tout d'abord, une nouvelle garde site a été nommée en remplacement de Stéphanie Rey. Il s'agit de **Delphine Rudasigwa**.
Comme l'an dernier, la Fondation SWO (Stiftung Wirtschaft und Ökologie) est intervenue au début du mois de juin pour améliorer le sentier du tour du lac. Et il est également prévu que le service forestier pose de nouvelles passerelles ainsi que des panneaux d'information et des balises afin de limiter les sorties des chemins.
Concernant l'amélioration de la téléphonie à Montbas, le dossier suit son cours mais la procédure est assez complexe et donc longue. Il faut savoir que le mât de Derboresse n'appartient pas à Swisscom mais à la commune de Conthey et à la police cantonale.
Toutes les modifications sont soumises à une demande préalable aux deux propriétaires.



Le projet prévoit un secteur d'antennes supplémentaires en direction de Montbas qui devrait améliorer la situation. Mais Swisscom ne peut pas être catégorique car, "les prédictions informatiques ont des limites, surtout dans ce genre de milieu naturel", selon Swisscom.

Au chapitre mobilité, le panneau lumineux d'information routière prévu à proximité de la Cave du Tunnel est en fonction depuis la 2^e partie de la saison dernière. Il est géré par le Service cantonal de la mobilité.

Enfin cette année, au terme de la saison, la route de la vallée sera réellement fermée lors de la fermeture officielle, après la Toussaint. Des travaux conséquents sont prévus au lieudit "Brésil" (juste après le deuxième tunnel en montant). Il s'agira d'améliorer le virage à droite. La circulation ne sera plus possible (cf le chef d'arrondissement Patrick Sauthier).

Pour ce qui est de la vie de l'association, comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale et sur base volontaire, nous avons constitué un groupe **WhatsApp**. Il s'appelle "Association Val Triquetum". Pour celles et ceux qui souhaitent rejoindre ce groupe, il est possible de transmettre un numéro de téléphone portable à la secrétaire de l'association.

Enfin, petit épisode douloureux en septembre dernier. Louées pour un anniversaire, nos deux **tentes** ont été sévèrement endommagées par une bourrasque dans la nuit du 7 au 8 septembre. Au mois de mai, une tente complète a pu être reconstituée avec les éléments récupérables. Et une nouvelle tente a été achetée, financée par la RC des organisateurs de la fête.

5 Présentation des comptes et rapport des vérificateurs

Notre caissière, Gabrielle Rapillard nous présente les comptes pour l'année comptable du 01.06.2022 au 31.05.2023 :

Produits	:	frs 3'138.20
Charges	:	frs 2'126.30
Bénéfice	:	frs 1'011.81

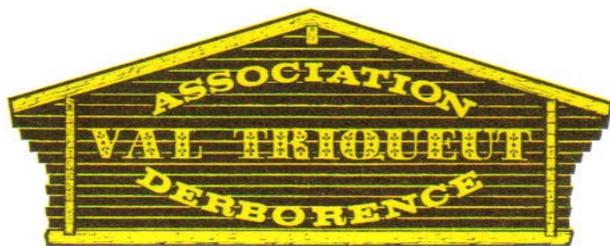
La fortune de l'association s'élève à frs 18'909.95

Les vérificateurs de compte, Jean-Jacques Evéquo et Claudy Evéquo, nous recommandent d'approuver les comptes.

6 Approbation des comptes, décharge au comité

Vote sur les comptes : **approuvé à l'unanimité.**

Vote sur la décharge du comité : **approuvé à l'unanimité.**



7 Elections statutaires (art. 9)

La dernière élection remonte à 2020.

L'ensemble du comité se remet à disposition de l'association à savoir, par ordre alphabétique :

Frédéric Dessimoz	La Combe	
Yves Gaillard	Montbas	
Fabrice Germanier	Montbas	Président
Sandrine Germanier	Montbas	Secrétaire
Fabien Papilloud	Servaplane	
Gabrielle Rapillard	La Luy	Caissière
Patrick Sauhtier	Zamperon	

Le comité est réélu par acclamations pour trois ans.

Le président, Fabrice Germanier, se remet lui également à disposition.

Le président est réélu par acclamations pour trois ans.

Les vérificateurs de comptes doivent eux aussi être réélus comme le prévoient les statuts. Jean-Jacques Evéquoz et Claudy Evéquoz se remettent à disposition.

Ils sont réélus par acclamations pour trois ans.

8 Fixation de la cotisation annuelle (art.8f)

Proposition du comité : maintien à CHF 30.-, approuvé à l'unanimité.

9 Modification statutaire (art. 13)

Actuellement, l'année comptable débute le 1^{er} juin et s'achève le 31 mai de l'année suivante. Mais il arrive que nous ayons de frais à engager dès l'ouverture de la route, soit aux alentours du 1^{er} mai. Cela a été le cas cette année.

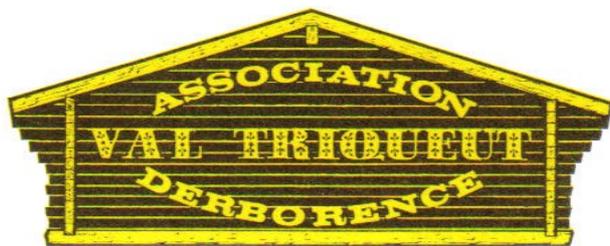
Pour éviter des écritures comptables transitoires, nous vous proposons de faire coïncider le début de l'année comptable avec le début de la saison, c'est-à-dire le 1^{er} mai. La nouvelle année comptable ira ainsi du 1^{er} mai au 30 avril.

Modification statutaire approuvée à l'unanimité.

10 Aménagements et gestion du site de Derborence : état de situation

Parole est donnée aux intervenants :

- Philippe Germanier, conseiller municipal de Conthey et président du groupe de travail "Derborence"
M. Germanier se présente et explique son rôle au sein du groupe de travail Derborence.
- François Biollaz, biologiste "Mature et Paysage" au Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage



M. Biollaz mentionne qu'il y a eu, depuis 2019, 14 séances du groupe de travail et qu'ils viennent régulièrement sur le terrain

A l'aide d'un plan projeté par beamer il explique l'avancement des projets d'aménagement.

Zone du Godet : quelques travaux auront lieu cet été. Les digues seront supprimées sur les parties du haut car elles s'effilochent et n'améliorent pas la sécurité.

Lac de Derborence : le lac se comble par le cône d'alluvion arrivant de la Dorbonne.

Il est prévu d'enlever ces sédiments mais une étude de ceux-ci doit avoir lieu pour savoir s'ils sont trop pollués ou non.

La méthode d'extraction des sédiments n'est pas encore définie, pompage et rejet dans la rivière ? Claudy Rapillard explique que les sédiments bouchent les systèmes d'arrosage en plaine et que ce n'est pas la solution.

Sentiers pédestres : des nouvelles passerelles ont été posées pour faciliter le tour du lac. Des cordes empêchent les promeneurs de sortir de certains chemins afin de préserver la faune et la flore.

Un pont mobile a été posé pour le passage du Grand Creux.

Des panneaux d'information seront posés à des endroits stratégiques, mieux visibles.

Car postaux : dès le début des vacances scolaires, 3 courses auront lieu le samedi et le dimanche. Une des courses du dimanche qui est moins fréquentée, pourrait être remplacée par une 3^{ème} course le vendredi.

Des billets dégriffés sont à disposition.

Décision cantonale de protection :

1. Forêt de l'Ecorcha
2. Tour du lac

Il faut redéfinir les contours. Dans la zone alluviale du Godet, des parcelles privées doivent sortir du plan de protection de même qu'au lac de Derborence où des pelouses font parties de la zone alluviale.

Philippe Germanier présente le projet du parking à l'entrée de la zone du lac.

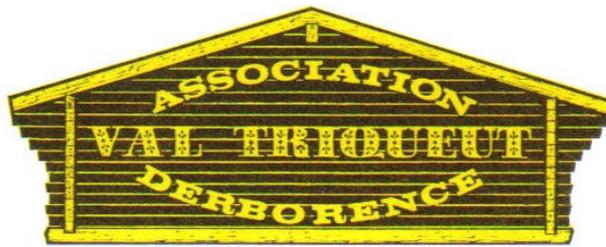
La volonté est de réaliser un parking avec de la végétation intégrée, une place pour que les cars postaux puissent tourner et stationner, un local toilettes, des containers, un local pour la garde-site et les chauffeurs de car.

Le début des travaux est espéré pour 2025.

11 Fête du Lieudit : subvention de l'association

Par courrier du 3 juin 2023, nous avons reçu de Pierre-Marie Pittier, au nom du comité d'organisation de la Fête du Lieudit 2023, la demande suivante :

"Montant alloué désormais par l'Association pour la traditionnelle fête du Lieu-Dit : CHF 1'000.-, versé en cash".



Pierre-Marie Pittier prend la parole et affine sa demande par rapport au courrier du 3 juin.

Il explique qu'avec l'augmentation des coûts, le montant de frs 35.- par personne ne suffit plus et demande qu'en cas de déficit pour les organisateurs, l'association participe jusqu'à hauteur de frs 1000.-.

L'ensemble du comité s'oppose à cette proposition pour les raisons suivantes :

- Le montant de CHF 1000.- est beaucoup trop élevé par rapport à la somme des cotisations annuelles encaissées.
- Parmi les membres cotisants, beaucoup ne participent pas à la Fête du Lieudit. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons décidé à nouveau de dissocier l'Assemblée générale et la Fête du Lieudit.
- Le repas doit demeurer simple et convivial. Il s'agit de partager du bon temps. Il est toujours possible de faire payer les boissons alcoolisées une fois le stock offert par l'Association épuisé.

On oppose les deux propositions qui sont soumises au vote.

La proposition du comité l'emporte par 34 voix contre 6 et 1 abstention.

C'est le statu quo. L'octroi d'un montant de frs 500.- en boissons est conservé.

12 Information sur la Fête du Lieudit

Suite au résultat du vote effectué au point 11 de l'ordre du jour, Pierre-Marie Pittier nous informe du prix prévu pour le repas : 40 frs par personne.

Le montage des tentes interviendra le vendredi 4 août dès 14h30 et le démontage s'effectuera aussitôt la fête terminée, soit le soir du 5 août vers 18h00.

13 Divers

Marie-Françoise Udry revient la question des chemins pédestres, notamment celui du tour de la Lizerne jugé dangereux à deux endroits.

Philippe Germanier répond qu'il y a un entretien annuel mais qu'aucun aménagement n'est prévu. Il nous rappelle que toute information concernant des dégâts éventuels ou autre problème rencontrés peuvent être communiqués à la Commune afin qu'ils se rendent sur place.

Jean-Jacques Evéquo en profite pour demander à la Commune de boucher des ornières sur la route proche de la chapelle.

Fête du Lieudit 2024 : des intéressés ? A discuter durant la saison.

Fin de la séance à 19h30.